

SEANCE DU 23 MAI 2022

Séance du 23 mai deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente minutes

Etaient présents :

Mmes FERCIOT, GIRARD, THIERY, POIROT, RODOZ
MM DORIOT, JOURDAIN, LEHMANN, POURCELOT, RICHE, SALESIANI, TIROLE,

Etaient absents excusés :

Mmes COMTE, CARON-LAGNACH, MAUSSE,
Mme PISANI (procuration à M. TIROLE)
M. BINDNER (procuration à E.SALESIANI) M. EHINGER (procuration à J.POURCELOT), VALDENNAIRE (procuration à D.LEHMANN)

Président de séance : Marc TIROLE

Secrétaire de séance : Claude DORIOT

Date de convocation : 18 mai 2022

Ordre du jour : 1. Jury d'assises 2023

2. PLU : Modification simplifiée n°2
3. Tarifs périscolaire 2022-2023
4. Etude de faisabilité d'une chaufferie bois
5. Point magasin VIVAL
6. Point avancement des travaux en cours
7. Questions diverses

1. JURY D'ASSISES 2023

Tirage au sort de trois électeurs de la Commune de Dampierre les Bois.

2. PLU : Modification simplifiée n°2 - DCM 03-05-2022

La modification simplifiée permet dans un 1er point de passer la hauteur maximale à 15 mètres aussi pour les zones UY et UY1 de Dampierre-les-Bois.

Le second point concerne les normes de stationnement, qui sont allégées : le PLU demande désormais que le nombre de place de stationnement soit « dimensionné pour répondre aux besoins engendrés par la nature, la fonction et la localisation des constructions envisagées, sans dénaturer le site ».

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L. 153-36 et suivants et L. 153-45 à L. 153-48 ;

Vu la délibération du conseil municipal, en date du 24 février 2020 ayant approuvé le PLU ;

Vu la décision de la Mission régionale d'autorité environnementale en date du 7 février 2021, après examen au cas par cas, de ne pas soumettre la modification simplifiée n°2 du PLU à évaluation environnementale ;

Vu les avis des Personnes Publiques Associées sur le projet

Vu la délibération n°01-03-2022 en date du 7 mars 2022 définissant les modalités de mise à disposition du public ;

Vu le registre de mise à disposition du public ;

Considérant qu'aucune remarque n'a été inscrite dans le registre de mise à disposition du public ;

APPROUVE la modification simplifiée n°2 du PLU de Dampierre-les-Bois

3. Tarifs périscolaires 2022-2023- DCM 04-05-2022

Le Maire propose d'augmenter de 0,10 € chaque tarif pour compenser sensiblement la hausse du prix de l'énergie. (Le détail des tarifs est disponible en Mairie et sera mis à jour dans les prochains dossiers d'inscription périscolaire).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, Décide d'approuver les nouveaux tarifs 2022-2023.

4. Etude de faisabilité d'une chaufferie bois - DCM 05-05-2022

Le SYDED qui s'occupe des modalités de consultation, a transmis à la commune une convention qui définit les conditions de réalisation et de financement d'une étude de faisabilité de chaufferie bois avec réseau de chaleur pour chauffer les bâtiments : Mairie, Périscolaire, Ecole primaire, Centre socioculturel et Salle des fêtes.

Le bureau d'étude : SOLUTIONS FOR ENERGY EFFICIENCY. Le montant forfaitaire de l'étude s'élève à 10 725,00 € H.T. Subvention de 70 % de l'ADEME et de la REGION Bourgogne-Franche-Comté → soit un reste à charge pour la commune de 30 % (3 861,00 € H.T) + 270,00 € H.T pour la mise à disposition SYDED. **LA PARTICIPATION COMMUNE = 4 131,00 € H.T**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide d'approuver les modalités définies dans la convention transmise par le SYDED pour la réalisation d'une étude de faisabilité de chaufferie bois avec réseau de chaleur.
- Autorise le Maire à signer la convention et les documents y afférents.

5. Point magasin VIVAL

Le Maire informe qu'un accord a été trouvé pour le rachat du magasin VIVAL via un portage financier de l'EPF (Etablissement public foncier). Accord financier pour 170 000,00 € et 4000,00 € de frais d'agence.

6. Point avancement travaux en cours - DCM 06-05-2022

-Aménagement de la rue de Beaucourt : les travaux se poursuivent.

-Vidéo-protection : en cours de consultation.

-Aménagement de l'aire de jeux et d'un terrain multisport (city-stade) : le point est fait sur les demande de subventions, la consultation des entreprises peut être engagée. Le Conseil **après en avoir délibéré à l'unanimité**, autorise le Maire à lancer la consultation des entreprises selon la procédure adaptée pour les travaux de l'aire de jeux et du terrain multisport (city-stade).

7. QUESTIONS DIVERSES

Eclairage public (fonctionnement) et proposition de fleurir le village le 30 mai 2022.

Liste des Délibérations adoptées :

DCM 03-05-2022 : PLU Approbation de la modification simplifiée n°2

DCM 04-05-2022 : Tarifs périscolaire 2022-2023

DCM 05-05-2022 : Etude de faisabilité de chaufferie bois

DCM 06-05-2022 : Lancement de la consultation des entreprises pour l'aménagement d'une aire de jeux et d'un terrain multisports (city-stade)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 05

Affiché le 1er juin 2022

Le Maire, Marc TIROLE

